

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BAIE-COMEAU

N° : 655-22-000526-116

DATE : Le 5 décembre 2011

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE Me ANNE-MARIE BÉDARD, GREFFIÈRE

JULIEN & FRÈRES (B.C.) INC.
Demanderesse

c.

MICHEL CHARRIER
Défendeur

JUGEMENT

[1] La demanderesse réclame au défendeur le solde dû pour de la marchandise vendue et/ou livrées au montant de 697,67\$;

[2] Le défendeur est en défaut de paiement et la demanderesse l'a mis en demeure de le faire le 15 mars 2011;

[3] Le défendeur refuse ou néglige de faire le paiement d'où le présent recours. De plus, il ne conteste pas et ne comparaît pas au dossier;

[4] Les factures et la demande d'ouverture de compte courant signées par le défendeur prévoient des intérêts de 26.82 % l'an et une clause pénale de 25 % sur tout solde dû,

dont le dernier calcul au montant de 1 021,79 \$ date du 28 février 2011 selon l'état de compte;

[5] La procédure est complète et conforme, la preuve est satisfaisante et la demanderesse a prouvé les allégations essentielles de la demande pour la somme de 1 021,79 \$;

POUR CES MOTIFS, LA GREFFIÈRE :

ACCUEILLE la présente requête;

CONDAMNE le défendeur à payer à la demanderesse la somme de 1 021,79 \$ en capital, intérêts et clause pénale, avec les intérêts au taux de 26.82 % l'an calculés sur le capital de 697,67 \$ à compter du 1^{er} mars 2011, date suivant le dernier calcul de l'état de compte;

LE TOUT avec dépens.

**Me ANNE-MARIE BÉDARD,
GREFFIÈRE DE LA COUR DU QUÉBEC**

Me Grégoire Dostie
LAVOIE LEBLANC DOSTIE, Avocats
Procureurs de la demanderesse